

Commission temporaire "revenu minimum social garanti"

[mandature 2015-2021](#)

En réponse à la saisine du président de l'Assemblée nationale, le Bureau du CESE avait décidé la création d'une commission temporaire pour étudier les conditions de mise en place d'un revenu minimum social garanti, en substitution à l'architecture actuelle des minima sociaux. Conformément à la demande du Président de l'Assemblée nationale, cette commission a consacré ses travaux à « la clarification et la simplification du système d'accès aux aides avec pour double objectif d'accroître son efficacité pour les bénéficiaires et de renforcer son acceptabilité par tous les citoyens. »

Composition de la commission au 31 mars 2021